

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
MARDI 3 JUILLET 2018
À 18H30

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018
LOCAUX ÉCOLE DU VENT

- SAINT ANDRÉ EN VIVARAIS -

SOMMAIRE

1. ÉCONOMIE	4
A. Convention d'objectifs 2018 avec le Site de Proximité Centre Ardèche	
2. ACTION SOCIALE	5
A. Renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation des transports scolaires	
B. Renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation des transports à la demande	
3. ENFANCE JEUNESSE	7
A. Demande de renouvellement d'agrément pour le RAM Val'Eyrieux	
4. CULTURE / TOURISME	7
A. Adoption des subventions 2018 aux associations culturelles et touristiques	
5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	8
A. Adoption des subventions 2018 aux associations sportives	
6. CULTURE	10
A. Acquisition du 1 ^{er} étage de l'auberge de St Clément pour aménagement de locaux d'animation pour l'Ecole du Vent	
B. Adoption des tarifs de l'estiVAL	
7. TOURISME	11
A. Adoption du tarif de l'atelier du bijou	
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13
A. Modification du tableau du personnel 2018	
B. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel	
C. Désignation d'un délégué au CA du Centre socioculturel de St Agrève	
D. Modification des délégués au Syndicat Eyrieux Clair pour la commune de Mars	
E. Désignation des délégués à l'ALEC07	
9. QUESTIONS DIVERSES	15
10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	15

Date de la convocation : 26 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : M. Frédéric PICARD, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Marcel COTTA, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. Christian CROS, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Christian CHARRIER.

Absents excusés représentés : Mme Josette CLAUZIER pouvoir à M. Maurice DESSUS, M. Thierry GIROT pouvoir à M. Simon CHAPUS, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Pierrette CHANEAC, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Pierre CROS pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, M. Maurice ROCHE pouvoir à M. Marcel COTTA, M. Henry JOUVE pouvoir à Mme Françoise ROCHE, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ pouvoir à Mme Monique PINET, M. Nicolas FREYDIER pouvoir à M. Christian CHARRIER, M. Maurice SANIEL pouvoir à M. Denis SERRE, M. Henri SENECLAUZE pouvoir à M. Etienne ROCHE, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE, Mme Sabine LOULIER pouvoir à M. Christophe SABY, M. Francis VIALATTE pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Absents : Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Philippe DESESTRES, M. André BEAL.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Philippe CRESTON.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président remercie les délégués pour leur présence ainsi que M. le Maire de St André en Vivarais, Charles Fouvet, d'accueillir cette assemblée et lui laisse la parole.

Charles Fouvet rappelle que le Conseil communautaire s'était déjà réuni à St André en Vivarais en septembre 2015. La présentation de la commune ayant été faite à cette occasion, il n'en reprend que les grandes lignes.

St André en Vivarais compte 230 habitants et se situe à 1 100 mètres d'altitude.

La commune se trouve à l'extrême Nord-Ouest de la Communauté de communes Val'Eyrieux, expliquant peut-être, selon M. le Maire, pourquoi celle-ci est parfois oubliée.

L'activité principale du village est l'agriculture. Il ajoute qu'une entreprise spécialisée dans la fabrication de maisons fustes s'est récemment installée au lieu-dit Montivert.

Avant de débiter les sujets à l'ordre du jour, M. le Président souhaite la bienvenue à Françoise Roche, récemment élue Maire de la commune de Mars.

1. ÉCONOMIE

M. le Président laisse la parole à René Julien, Vice-président en charge de l'économie.

A. Convention d'objectifs 2018 avec le Site de Proximité Centre Ardèche

M. Julien rappelle que le Site de Proximité Centre Ardèche est un lieu ressources pour l'emploi, la formation et la création d'activités.

En vue de pérenniser l'action du Site de Proximité sur le territoire Centre Ardèche, une convention d'objectifs doit être signée pour 2018 en soulignant les missions réalisées au service des publics et des projets du territoire.

La zone d'intervention du Site de proximité, objet de cette convention, est constituée de l'intégralité des Communautés de communes Val'Eyrieux et Pays de Lamastre, et d'une partie de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Pour remplir ces missions, la Communauté de communes Val'Eyrieux accepte de participer pour un montant de 30 125 €.

Eliane Adrien demande à quel taux correspond cette subvention par rapport au budget de la structure.

René Julien signale que la participation annuelle des collectivités est calculée au prorata du nombre d'habitants.

Le Dr Jacques Chabal ajoute que la participation de Val'Eyrieux représente environ 13,5 % des dépenses du Site de proximité.

Après vérification, Carine Faure confirme que le budget 2018 du Site de proximité est de 222 170 €.

Brigitte Morel souhaite connaître le montant de la participation 2017.

Carine Faure lui indique que la subvention 2018 est identique à celle versée en 2017.

Mme Morel se souvient que des aides européennes devaient être sollicitées par le Site de proximité et demande donc si celles-ci ont été obtenues.

Carine Faure signale que, comme la plupart des bénéficiaires du programme LEADER Ardèche³, le Site est toujours en attente de réponse.

[Arrivée de Jean-Luc Boulon à 18h55]

Maurice Weiss profite de ce sujet pour faire part au Conseil d'une proposition, émanant du travail mené par la commune de St Agrève, en collaboration avec Val'Eyrieux, pour aider les entreprises qui cherchent

de la main d'œuvre qualifiée. Au cours des rencontres, il indique avoir été en contact avec des demandeurs d'emploi et beaucoup de personnes en chômage de longue durée.

Sa proposition serait donc que Val'Eyrieux candidate au dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » dont l'objectif est d'accompagner les territoires afin de proposer un emploi à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, tout en développant des activités utiles pour répondre aux besoins. En 2016, 10 territoires ont été sélectionnés pour se lancer dans l'expérimentation et les territoires volontaires sont appelés à se mobiliser pour la 2^{ème} étape expérimentale prévue en 2019.

M. le Président indique qu'il va rencontrer le Président du Site de proximité pour l'organisation de cellules d'emploi. Cette réunion se tiendra au plus tard fin août, le Site devant pour l'instant faire face à quelques difficultés.

Il ajoute que la démarche présentée par Maurice Weiss nécessite du travail et de la réflexion car ces projets prennent énormément de temps aux agents, qui, pour rappel, ne sont que trois au pôle économique.

Patrick Marcaillou, qui a participé aux démarches engagées sur St Agrève, s'associe à la proposition de Maurice Weiss et estime que cela peut être une aide précieuse pour les entreprises.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord pour le versement d'une participation de 30 125 € aux missions du Site de Proximité ; autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec le Site de Proximité ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

M. le Président indique qu'il a oublié de présenter Morgane Maitrias, nouvelle directrice du pôle Economie suite au départ de Florent Soubrillard, qui souhaitait se consacrer à de nouveaux projets.

Il ajoute qu'Éloïse Fournier vient d'être recrutée afin de remplacer Morgane sur le poste de chargée de mission.

Enfin, un changement est également à prévoir sur le poste d'accueil actuellement occupé par Marie-Claire Roche, mais cela fera l'objet d'une information plus détaillée ultérieurement.

2. ACTION SOCIALE

En l'absence de Thierry Girot, M. le Président laisse la parole à Fabien Ravier, directeur du pôle Services à la population.

A. Renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation des transports scolaires

Fabien Ravier indique que la convention de délégation signée avec le Département de l'Ardèche pour l'organisation des transports scolaires sur la Communauté de communes Val'Eyrieux arrive à échéance au 30 août 2018.

Il convient donc de renouveler la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, maintenant compétente en matière de transport scolaires et interurbains, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

La Communauté de communes Val'Eyrieux étant organisateur de second rang, Fabien Ravier rappelle que les communes doivent faire part de leurs besoins de création ou modification de services afin que Val'Eyrieux fasse remonter à la Région, qui prend la décision finale.

Brigitte Morel demande si ces lignes peuvent transporter des voyageurs non-scolaires.

Fabien Ravier confirme que cela est possible à condition que des places soient encore disponibles et que le chauffeur soit en capacité de délivrer un titre de transport.

Mme Morel précise qu'elle pose ces questions en lien avec la démarche entreprise par le SCoT et estime qu'il serait bon de communiquer sur ce mode de transport, en apposant par exemple des autocollants sur les véhicules.

Fabien Ravier pense que c'est un sujet qui pourrait être approfondi, en commission Action sociale par exemple.

Brigitte Morel se demande comment Val'Éyrieux connaît les besoins des usagers.

Maurice Weiss rappelle que les usagers font remonter leurs besoins à la Communauté de communes, organisateur de second rang, qui transmet ensuite à la Région pour instruction et avis. Il indique que le fonctionnement de la Région est pour l'instant identique à celui auparavant mis en place par le Département de l'Ardèche. Cependant, dans une volonté d'uniformisation à l'échelle du territoire régional, cela risque de changer dès la fin des contrats en cours.

Michel Chantre déplore le fait que la Région propose la fermeture de lignes de transports scolaires avant les inscriptions pour la prochaine rentrée.

M. le Président indique qu'un courrier a en effet été adressé à la Communauté de communes afin d'indiquer la probable fermeture de trois lignes de transports scolaires qui auraient moins de quatre inscrits pour la rentrée 2018.

M. Chantre estime que s'ils avaient attendu les inscriptions des familles, ce courrier n'aurait pas été nécessaire pour la ligne concernant St Jean Roure car il y aura bien quatre usagers.

Gérard Brun indique que la commune du Chambon est également concernée par ce courrier car seuls 3 enfants sont inscrits sur la ligne entraînant donc la suppression de ce service à la rentrée. Par contre, il existe une ligne au départ de St Andéol de Fourchades mais il semblerait qu'elle ne puisse faire un détour par le Chambon.

Fabien Ravier indique que des contacts sont en cours avec les services de la Région.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec la Région pour l'organisation des transports scolaires sur la Communauté de communes Val'Éyrieux ; charge M. le Président de signer toutes pièces afférentes.

B. Renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation des transports à la demande

Fabien Ravier poursuit en rappelant que des conventions de délégation sont en cours avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des transports à la demande sur la Communauté de communes Val'Éyrieux pour les lignes ci-dessous :

Ligne 1 : Le Chambon - Le Cheylard

Circulation le MERCREDI (tous les 15 jours, en semaine paire) y compris les jours fériés

Ligne 2 : St Julien Labrousse - Lamastre

Circulation le MARDI (tous les 15 jours, en semaine paire) y compris les jours fériés

Ligne 3 : St Julien Labrousse - Le Cheylard

Circulation le MERCREDI (tous les 15 jours, en semaine impaire) y compris les jours fériés

Ligne 4 : St Genest Lachamp - Le Cheylard

Circulation le MERCREDI (tous les 15 jours, en semaine impaire) y compris les jours fériés

Ligne 5 : St Martin de Valamas - Le Cheylard

Circulation du LUNDI au VENDREDI y compris les jours fériés

Ligne 6 : St Julien Boutières - St Martin de Valamas

Circulation le JEUDI y compris les jours fériés

Ligne 7 : Rochepaule - St Agrève

Circulation le LUNDI (tous les 15 jours, en semaine impaire) y compris les jours fériés

Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Au vu de l'intérêt de maintenir ces services, il est proposé au Conseil de solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la délégation de compétences pour les services mentionnés ci-avant pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Il rappelle au Conseil que la Région prendra à sa charge 60% du déficit du coût TTC du service, recettes déduites.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite auprès de la Région, la délégation de compétences du transport à la demande pour les services mentionnés ci-avant pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ; décide d'assurer la desserte des communes et des tarifs pour les usagers conformément aux marchés passés avec les entreprises ; charge M. le Président de solliciter l'aide financière de la Région pour la reconduction de ces services de transport dans les meilleurs délais et de signer toutes conventions afférentes.

3. ENFANCE JEUNESSE

M. le Président demande à Fabien Ravier de poursuivre sur cette compétence.

A. Demande de renouvellement d'agrément pour le RAM Val'Eyrieux

Fabien Ravier signale que le terme de l'agrément en cours du Relais d'Assistants Maternels Val'Eyrieux avec la C.A.F. de l'Ardèche est fixé au 31 décembre 2018.

Aussi, il convient de demander à la C.A.F. de l'Ardèche le renouvellement de cet agrément pour la période 2019-2022 afin que le RAM Val'Eyrieux puisse poursuivre ses missions d'amélioration de l'information donnée aux familles sur les modes de garde et de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, demande le renouvellement de l'agrément du Relais d'Assistants Maternels Val'Eyrieux auprès de la CAF de l'Ardèche du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ; autorise le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

4. CULTURE / TOURISME

M. le Président laisse la parole à Jean-Marie Foutry, Vice-président à la Culture.

A. Adoption des subventions 2018 aux associations culturelles et touristiques

M. Foutry rappelle l'appel à projet lancé par la Communauté de communes concernant les manifestations culturelles et touristiques.

Après réception et instruction des demandes des associations, il est proposé au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations culturelles et touristiques, tel qu'il est présenté en Annexe 1.

Jean-Luc Boulon demande si le Pôle Haroun Tazieff a déposé un dossier.

Christian Feroussier indique que l'association avait bien envoyé une demande de subvention mais cela concernait une manifestation organisée dans le cadre du Printemps de la Randonnée, opération dont la communication est déjà prise en charge par l'OT de Val'Eyrieux. Il indique avoir expliqué la situation à Mme Gadet et il doit la rencontrer sous peu afin de préparer le dossier 2019.

Marie-Christine Roure se questionne sur l'objet du projet porté par Mycorium Sauvage.

Charles Fouvet indique qu'il s'agit d'une association basée à St André en Vivarais, qui a organisé en novembre 2017 la première édition d'un évènement dédié aux champignons : « Forum Mycélium ». Pour

cette deuxième édition, qui devrait se tenir en octobre 2018 avec des expositions et conférences sur 3 jours, ils sollicitent une aide de la Communauté de communes ainsi que de la commune.

Christophe Saby demande également en quoi consiste l'action portée par Les Aimants de l'Ardeyrol. Pascal Bailly explique que cette association, basée à St Clément, organise notamment un festival mêlant théâtre, musique, cirque ainsi que des ateliers à destination des enfants. L'édition 2018 se tient les 6 et 7 juillet à La Grange de l'Ardeyrol à Saint-Clément. Christian Feroussier ajoute que ce festival existe depuis des années et accueille des troupes professionnelles.

Patrick Marcaillou s'étonne de la subvention de 500 € proposée pour Le plateau gastronome alors qu'ils avaient eu 1 500 € en 2017.

Catherine Faure rappelle qu'en 2017 l'association avait organisé à St Agrève la première édition de Fromaniac, concours régional de fromages. La subvention de 1 500 € alors allouée correspondait à une aide au lancement de cette manifestation.

Christian Feroussier ajoute que, pour l'édition 2018, le CCSTI apportera également son soutien puisqu'une visite de Planète Mars est prévue pour le jury du concours.

Eliane Adrien demande pourquoi le budget de RDB n'apparaît pas.

Christian Feroussier rappelle qu'une convention est signée avec l'association pour le versement de cette subvention de fonctionnement.

M. le Président précise qu'une enveloppe de 45 000 € a été inscrite au budget 2018 et les propositions présentées se jour sont conformes, à 250 € près, à ce montant. Il remercie le service culture et la commission pour l'important travail réalisé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations tel qu'il est proposé en Annexe 1 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2018 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin, Vice-président en charge de la compétence.

A. Adoption des subventions 2018 aux associations sportives

Roger Perrin propose au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations sportives, tel qu'il est présenté en Annexe 2.

Il commence par les subventions courantes en précisant, comme cela a été indiqué lors de la dernière commission Sport et vie associative, que celles-ci ont été diminuées de 2 % par rapport à 2017.

Il souhaite donner des précisions concernant trois associations qui n'auront pas de subvention en 2018 :

- Entente Vivaroise Athlétique (EVA) : pas de demande de subvention reçue malgré les nombreuses relances de la Communauté de communes
- Tennis club de St Martin de Valamas : club en sommeil
- Tennis club de St Agrève : club en sommeil

Didier Rochette s'étonne des écarts qu'il y a entre plusieurs associations œuvrant pour un même sport. Il prend l'exemple des clubs de football, dont les subventions vont de 3 802 € pour St Agrève à 1 426 € pour St Martin de Valamas, en passant par 3 291 € pour Le Cheylard.

Roger Perrin rappelle qu'en 2016, lors du transfert de la compétence Sport à Val'Eyrieux, les montants des subventions courantes aux associations sportives avaient été repris à l'identique de ce que versaient les communes.

Maurice Weiss désapprouve cette baisse des subventions car les montants ne correspondent plus aux charges transférées par les communes. Il estime qu'on ne peut pas pénaliser les associations parce qu'elles sont maintenant de compétence communautaire.

M. le Président admet ces disparités géographiques et laisse la parole à Carine Faure afin qu'elle donne le détail de quelques chiffres.

Mme Faure indique que les subventions versées aux clubs de football représentent un coût de 17 € par licencié au Cheylard et de 30 € par licencié à St Agrève.

Didier Rochette indique que c'est le même problème pour l'eau, où certaines communes sont plus pénalisées que d'autres.

Le Dr Jacques Chabal conteste ces propos car les choses sont totalement différentes en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. L'harmonisation des tarifs était indispensable car Val'Eyrieux doit aujourd'hui réaliser de nombreux investissements qui auraient dû être faits depuis longtemps. On rattrape donc le retard sur des travaux qui auraient pu être financés à 75 % il y a quelques années et qui ne le sont aujourd'hui qu'à 15 %.

Didier Rochette admet qu'il ne faut pas comparer ces deux sujets.

Roger Perrin souhaite ajouter qu'il a assisté aux assemblées générales des 3 clubs de football et les associations comprennent la baisse de la subvention, sans se soucier de ce qui se passe chez les voisins.

M. Perrin détaille ensuite les subventions exceptionnelles proposées pour 2018 (cf. Annexe 2).

M. le Président rappelle l'importance de la présence des délégués communaux aux commissions de travail de Val'Eyrieux car c'est là qu'ils peuvent défendre leurs associations et expliquer les projets.

Brigitte Morel souhaiterait que les colonnes « subvention sollicitée 2018 » et « subvention attribuée en 2017 » figurent dans ces tableaux, comme cela est fait pour la culture.

Fabien Ravier lui indique que le règlement d'attribution est différent pour le sport car il ne s'agit pas d'un appel à projet. Les associations sportives remplissent un document fourni par la Communauté de communes mais ne font pas de demande de subvention chiffrée, sauf pour ce qui est des subventions exceptionnelles qui correspondent généralement à l'organisation d'une manifestation.

Christian Feroussier, Vice-président au Sport au Département de l'Ardèche, indique que peu d'associations de Val'Eyrieux sollicite l'aide du Département, alors que le Contrat Sportif Départemental prévoit un financement complémentaire à l'aide des collectivités.

Marcel Cotta fait remarquer que le dépôt de dossier sur la plateforme du Département est particulièrement fastidieux et doit en décourager plus d'un.

Christian Feroussier indique que cela devrait être simplifié en 2019.

M. le Président indique avoir discuté avec des responsables d'associations lors de la dernière soirée sport de Val'Eyrieux. Ceux-ci admettent la diminution des subventions et nombreux sont ceux qui en profitent pour chercher d'autres solutions, comme le sponsoring.

Roger Perrin salue les bénévoles car les associations sont bien gérées, par des personnes responsables. Il rappelle que le rôle de la Communauté de communes est aussi de maintenir, voire d'améliorer, les infrastructures sportives.

M. le Président acquiesce et ajoute que ce n'est pas une mince affaire. Il serait d'ailleurs intéressant de faire le calcul du coût que cela représente.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations sportives tel qu'il est proposé en Annexe 2 ; dit que les dépenses sont prévues

au Budget Général 2018 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

6. CULTURE

M. le Président laisse la parole à Jean-Marie Foutry, Vice-président à la Culture.

A. Acquisition du 1^{er} étage de l'auberge de St Clément pour aménagement de locaux d'animation pour l'Ecole du Vent

M. Foutry indique au Conseil qu'il est proposé d'acquérir à la Commune de St Clément une partie du bâtiment de l'auberge du village pour aménagement de locaux d'animation pour l'Ecole du Vent. Les locaux utilisés actuellement par les animateurs appartiennent au diocèse et ne sont pas du tout fonctionnels et aux normes.

Aussi, il s'agirait d'acquérir le 1^{er} étage de l'immeuble situé dans le village de St Clément, d'une superficie de 210 m² sur les 505 m² totaux du bâtiment, référencé au plan cadastral sous le numéro 709, section C.

Il précise que la Commune de St Clément a décidé de se conformer à l'avis des Domaines, qui évaluait ces locaux à 40 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'acquérir ce bien au prix de 40 000 € à la Commune de St Clément.

Brigitte Morel demande quel montant est inscrit au budget.

Michel Villemagne indique qu'il a été inscrit 350 000 € au BP 2018, cette somme englobant l'acquisition ainsi qu'une première tranche de travaux.

Pascal Bailly précise qu'une copropriété sera créée entre les deux collectivités afin de mutualiser certaines dépenses, comme la chaufferie par exemple.

Il ajoute que le 1^{er} étage de l'auberge étant de plain-pied, Val'Eyrieux n'aura pas de problème d'accessibilité.

Jean-Luc Boulon demande quels sont les conséquences sur l'activité de l'auberge.

Pascal Bailly indique qu'il n'y aura plus de chambres annexées à l'auberge mais cela n'est pas un problème car, dans tous les cas, la commune de St Clément n'aurait pas eu les moyens de les remettre aux normes.

Pascal Bailly, Maire de St Clément, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve sans réserve l'exposé de M. le Président ; décide l'acquisition du 1^{er} étage du bâtiment sis Le Village 07310 ST CLEMENT, parcelle C 709, d'une superficie de 210 m² au prix de 40 000 € à la Commune de St Clément ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Adoption des tarifs de l'estiVAL

M. Foutry rappelle que « l'estiVAL - festival de spectacles vivants » se tiendra les 11 et 12 août prochains au Cheylard. Afin de pouvoir encaisser les entrées aux spectacles, une régie de recettes temporaire a été créée.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs suivants :

- Le tarif d'entrée aux spectacles est de 7 €
- L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus
- Il est mis en place une Carte Pass d'une valeur de 35 € donnant accès à 6 spectacles, soit un spectacle gratuit.

Il ajoute qu'un ticket à souches est délivré à chaque recouvrement pour les spectacles individuels et une Carte Pass est remise pour l'offre 6 spectacles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ; autorise le Président à mettre en œuvre son application.

7. TOURISME

M. le Président laisse la parole à Catherine Faure, Vice-présidente au tourisme.

A. Adoption du tarif de l'atelier du bijou

L'atelier du bijou étant sur le point d'ouvrir ses portes, Mme Faure indique qu'une régie de recettes a été créée. Ainsi, il est proposé au Conseil de fixer le tarif de la visite animée de l'atelier du bijou à 5 € par personne (adulte et enfant à partir de 12 ans) ; gratuit pour les moins de 12 ans. Un ticket à souches sera délivré à chaque recouvrement.

Concernant la visite animée, Catherine Faure explique qu'elle est le fruit d'un travail collaboratif entre plusieurs acteurs partenaires : L'Arche des Métiers, l'Office de tourisme, des personnes ressources (historien, professionnels), un guide interprète et le pôle tourisme de Val'Eyrieux, qui assure la coordination avec l'aide d'une médiatrice culturelle.

Deux séances de travail se sont déroulées en mai (1/2 journée) et juin (1 journée) pour définir le scénario et le chemin de fer de la visite.

L'idée est de proposer aux visiteurs une immersion dans un atelier de création de bijou de l'époque de l'Usine Murat (fin 19^e/début 20^e). Il s'agit de recréer les conditions de travail de l'époque en impliquant les visiteurs à travers l'incarnation d'un travailleur de l'usine.

La visite aborde l'histoire du lieu, les techniques spécifiques à l'usine Murat et les conditions de travail de l'époque.

Dans un premier temps, les visites animées de l'atelier auront lieu en juillet et août, le mardi et le vendredi à 10h30 (à partir du mardi 17 juillet).

Chaque visite, d'une durée d'environ une heure, sera limitée à une dizaine de personnes et les inscriptions se feront auprès de l'Office de tourisme de Val'Eyrieux.

Cette visite conçue pour rendre accessible le lieu et le faire vivre en complément de l'implantation des artisans bijoutiers (« les pépins ») n'est que la première brique du dispositif d'animation qui doit se construire progressivement. A terme, un programme complet intégrera des démonstrations, des ateliers, voire des formations.

Brigitte Morel souhaite savoir qui assurera les visites.

Catherine Faure indique que deux agents d'accueil de l'OT (Edith et Pierre) ont été formés à la visite, puisque l'antenne de St Martin de Valamas sera basée à l'atelier du bijou cet été, ainsi qu'un médiateur de L'Arche des Métiers (Jean-Baptiste).

Romain Schockmel ajoute que le guide-interprète, associé au travail de création de la visite animée, pourra également assurer des prestations à l'atelier du bijou, mais également à la maison du bijou. Il parle anglais et espagnol.

Catherine Faure souligne qu'elle assurera elle-même deux visites animées durant l'été.

Romain Schockmel fait remarquer que la mutualisation des locaux entre l'OT de St Martin de Valamas et l'atelier du bijou permettra aux visiteurs d'avoir un premier aperçu du lieu de par les installations présentes dans le sas d'accueil, et pourra ainsi déclencher la réservation de visites.

Pascal Bailly demande si une visite est prévue pour les élus.

Romain Schockmel rappelle qu'une inauguration officielle sera organisée dès que les problèmes de façade seront réglés et, à cette occasion, une porte-ouverte et des visites animées de l'atelier du bijou seront proposées.

Didier Rochette fait remarquer que l'atelier du bijou est le second équipement de Val'Eyrieux dédié à cette activité. Aussi, trois ans après son ouverture, il aimerait avoir connaissance du rapport moral et financier de la maison du bijou.

M. le Président indique que cela sera fait.

Le Dr Jacques Chabal en profite pour rappeler que la maison du bijou, l'atelier du bijou et, avant eux, la vallée du bijou, ont été créés pour mettre en route l'attractivité du territoire. Tout cela n'a pas été fait pour le plaisir personnel des élus. Il faudrait donc que les bijoutiers se prennent au jeu et poursuivent l'action. Il s'avoue plutôt déçu de la tournure qu'ont pris les choses, avec l'arrêt du Festival Musique et Or, l'annulation de la St Valentin en 2018... Tout cela étant simplement dû à un manque d'engagement des artisans.

Heureusement, un mieux se fait sentir avec le nouveau bureau de l'association du Festival du bijou.

De plus, les dossiers des « pépins » qui vont s'installer à l'atelier du bijou sont de grande qualité. Les résultats comptables ne seront peut-être pas parfaits au départ mais il faudra persévérer.

Enfin, il existe également de petits bijoutiers sur Val'Eyrieux (Intres, Mars) et à proximité (Claude Vernet à Mézilhac), qui vont contribuer à cette mise en route.

M. le Président termine en faisant remarquer que l'appel est lancé à qui veut l'entendre.

Eliane Adrien indique que, dans le cadre du Printemps de la Randonnée, une marche sur le thème du bijou avait été organisée et les participants extérieurs à Val'Eyrieux semblaient ne pas connaître la vallée du bijou.

M. le Président rappelle que la notoriété ne peut venir que si tout le monde joue le jeu, en commençant par exemple par afficher le logo, ce qui n'est pas le cas chez tous les artisans du territoire.

Du côté des élus, il signale qu'on parle de la vallée du bijou à Paris, lors de rencontres organisées par l'Association des Communautés de France, dont il est membre du Comité d'Orientation.

Concernant la communication, le Dr Chabal en profite pour indiquer avoir été récemment recontacté par un journaliste du magazine « Bref Rhône-Alpes », qui avait fait un excellent article sur la vallée du bijou il y a quelques années. Un nouveau papier sera donc fait mais il faut attendre que l'atelier du bijou soit en place.

Christian Feroussier ajoute que des choses existent mais sont à améliorer. Il fait référence à un produit monté par L'Arche des Métiers sur la maison du bijou, dont la commercialisation est à développer.

Catherine Faure estime que les habitants du territoire doivent également être les ambassadeurs de ce patrimoine.

Monique Pinet affirme que les meilleurs ambassadeurs sont les entreprises et, comme l'a déjà dit le Président, ce n'est pas toujours le cas. Elle prend l'exemple du Marché de Noël, où la salle de La Chapelle au Cheylard est gracieusement mise à disposition des bijoutiers durant deux jours afin qu'ils puissent vendre leurs créations. Alors que les autres artisans installés sur la Place Saléon Terras, qui paient leur emplacement, sont enclins à faire leurs retours et à partager un moment convivial à l'issue de la manifestation, les bijoutiers eux ne pensent qu'à rentrer chez eux.

M. le Président termine par rappeler que le devenir de l'Office de tourisme intercommunal est actuellement à l'étude. La décision de création de l'EPIC et la validation des statuts seront soumises au vote du Conseil communautaire de septembre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tarif mentionné ci-dessus pour la visite animée de l'atelier du bijou ; autorise le Président à mettre en œuvre son application.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. le Président demande à Monique Pinet, Vice-présidente en charge de la compétence, de présenter les deux prochains points à l'ordre du jour.

A. Modification du tableau du personnel 2018

Mme Pinet commence par rappeler qu'il a été décidé de regrouper les trois équipements de culture scientifique (L'Arche des Métiers, Ecole du Vent et Planète Mars), cela impliquant une réorganisation des postes des deux responsables de sites :

- La directrice de l'Ecole du Vent devient responsable in situ (actions et équipes)
- La directrice adjointe de L'Arche des Métiers devient responsable hors les murs (actions en itinérance, Fête de la Science...)

L'une d'elles a refusé de signer sa fiche de poste et a alors demandé à la collectivité d'étudier une rupture de son contrat. C'est pour cela que l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel vous sera proposée dans le point suivant.

Aussi, il convient de modifier le tableau du personnel voté en avril 2018, en supprimant et créant les emplois correspondants.

La création des emplois de chaque collectivité étant confiée à l'organe délibérant, il est ainsi soumis au vote du Conseil :

- o La suppression de l'emploi de Directrice Adjointe de L'Arche des Métiers à temps complet à compter du 15 juillet 2018
- o La création d'un emploi d'assistante administrative à temps complet relevant de la catégorie C au sein du CCSTI à compter du 9 juillet 2018.

Elle précise qu'en cas de réorganisation des services, comme c'est ici le cas, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique, qui a donné un avis favorable lors de sa séance du 11 juin 2018.

Patrick Marcaillou souhaite connaître la différence entre la masse salariale entrante et sortante. Jeanne Ternois indique que la personne sortante avait un salaire mensuel d'environ 2 200 € net, alors que la personne entrante gagnera environ 1 300 € net par mois.

Monique Pinet admet que, comme cela avait été évoqué par Jean-Marie Foutry, le regroupement des trois équipements de culture scientifique aurait dû être fait avant. Aujourd'hui, ce sont les restrictions budgétaires qui nous y obligent.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve sans réserve l'exposé de M. le Président**
- **décide de modifier comme suit le tableau des emplois :**

SERVICE ARCHE DES METIERS - CCSTI					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directrice Adjointe	Attaché	A	1	0	TC
Assistante administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

- **décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.**
- **autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.**

B. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Monique Pinet rappelle que des restrictions budgétaires doivent être prises en considération par les collectivités locales et que ces dernières doivent mener des réflexions approfondies quant à la réorganisation de certaines tâches et de certaines fonctions des agents dans un souci d'une plus grande efficacité du service public.

En ce qui concerne L'Arche des Métiers, il a été envisagé de réformer et modifier le poste de directeur adjoint. Ces modifications importantes, tant des tâches que des missions, ont été jugées par l'agent contractuel occupant cet emploi comme substantielles et ne correspondant plus à la définition initiale de l'emploi.

A la suite d'une réflexion, de l'analyse de la situation et de divers échanges, il a été proposé à l'assemblée de supprimer l'emploi correspondant ; le comité technique s'est réuni pour avis le 11 juin 2018 et le conseil communautaire a décidé par délibération distincte de ce jour de supprimer l'emploi en cause.

L'agent occupant cet emploi ayant sollicité à plusieurs reprises d'être licencié, et afin d'éviter toute contestation quant à la décision de suppression de l'emploi en cause, il a été négocié avec l'intéressée un protocole transactionnel de façon à permettre à l'agent contractuel d'être rempli de tous ses droits mais aussi de permettre à la collectivité d'éviter tout contentieux.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver le projet de protocole et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Monique Pinet précise que l'agent concerné a donné son accord de principe sur ce protocole transactionnel.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de protocole transactionnel ; autorise Monsieur le Président à le signer ; autorise plus généralement Monsieur le Président à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

C. Désignation d'un délégué au CA du Centre socioculturel de St Agrève

M. le Président indique, suite à la modification statutaire proposée par le Centre socioculturel de St Agrève, il convient de désigner un délégué de la Communauté de communes Val'Eyrieux au Conseil d'Administration de l'association.

Thierry GIROT, Vice-président à l'action sociale et l'enfance-jeunesse, s'est porté candidat dans la suite logique des attributions qui lui sont confiées sur la thématique action sociale et enfance-jeunesse.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Thierry GIROT comme représentant de la Communauté de communes Val'Eyrieux au CA du Centre socioculturel de St Agrève.

D. Modification des délégués au Syndicat Eyrieux Clair pour la commune de Mars

Monsieur le Président expose que, suite aux dernières élections municipales, il convient de modifier les délégués désignés au Syndicat Eyrieux Clair pour la Commune de Mars.

La Commune a proposé Françoise ROCHE (titulaire) et Gérard NEBOIT (suppléant).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués de la Communauté de communes Val'Eyrieux au Syndicat Eyrieux Clair pour la commune de Mars, tel qu'indiqué ci-dessus.

E. Désignation des délégués à l'ALEC07

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est une association au service des collectivités de l'Ardèche et des acteurs locaux de la transition énergétique. A ce titre, elle regroupe des collectivités, des organismes associés, des entreprises, des associations et des personnes physiques qui s'impliquent dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique.

Considérant que la Communauté de communes Val'Eyrieux est directement concernée par les questions relatives à la transition énergétique dans l'exercice de ses compétences ;
Considérant que l'activité de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche revêt un intérêt public local en lien direct avec les compétences exercées par la Communauté de communes Val'Eyrieux ;
Vu les statuts de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche ;

M. le Président indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes Val'Eyrieux au sein de l'association.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) ; désigne M. Frédéric PICARD en tant que titulaire au sein des instances de l'association ainsi que M. Gérard BRUN en tant que suppléant ; indique que la cotisation correspondante est inscrite au budget ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ Détérioration des réseaux téléphoniques

M. le Président s'indigne contre la détérioration grandissante des réseaux téléphoniques et propose qu'un courrier au nom du Conseil communautaire soit adressé à Orange.

Il fait remarquer que le fournisseur vient de se lancer dans la banque mais qu'il ferait mieux de s'occuper de ses réseaux.

Jean-Luc Boulon indique avoir envoyé un courrier à Orange pour sa commune, resté sans réponse.

Gérard Brun a également adressé de nombreux courriers et a finalement reçu une réponse quelques jours seulement après l'envoi du dernier, suite à quoi des techniciens d'Orange sont enfin intervenus. Ils lui ont indiqué devoir reprendre plusieurs chantiers suite à l'intervention de sous-traitants peu qualifiés.

Maurice Weiss conseille aux élus de ne pas hésiter à faire suivre leurs courriers à l'Association des Maires de France, qui saisit Orange mais également le Préfet.

➤ Labo.VE

Le Dr Jacques Chabal signale qu'une antenne de l'école Simplon.VE va s'ouvrir à Guilherand-Granges, en partenariat avec la commune. D'autres contacts sont également en cours sur Annonay et Aubenas.

Morgane Maitrias ajoute que chaque formation aura sa spécificité, tout en conservant une complémentarité à l'échelle globale. L'objectif final est de créer « l'ENA : l'École Numérique Ardéchoise ».

➤ **Continuité écologique des rivières**

M. le Président revient sur la conférence donnée par Colette Véron le 26 juin dernier au Cheylard, sur le thème : « Moulins et aménagement des cours d'eau depuis le Moyen-âge », qui permet de comprendre la continuité écologique. Cette conférence intervenait dans le cadre de la demande de réparation de la digue du Sauzet au Cheylard et suite aux derniers contacts positifs avec le Préfet. Le problème est très bien expliqué dans le mail joint en Annexe 3 de ce compte-rendu.

Il s'agit d'un système idéologique qui n'a pas de résultats scientifiques, d'où l'importance d'engager le débat. Il indique que Mathieu Darnaud et Hervé Saulignac ont été sensibilisés au sujet.

➤ **Guide de l'été 2018**

Ce guide, édité et distribué par l'office de tourisme, recense la grande majorité des manifestations organisées sur le territoire de juin à septembre 2018.

M. le Président trouve important d'indiquer que, sur 24 mois, tout le territoire est couvert par des animations culturelles de bon niveau mises en place par la Communauté de communes.

➤ **Montivert Music Festival**

M. le Président rappelle que la première édition du Montivert Music Festival aura lieu les 27 et 28 juillet prochains, dans le parc de l'historique Château de Montivert à Saint André en Vivarais. De nombreuses têtes d'affiche sont attendues dans ce cadre exceptionnel, faisant de ce festival une manifestation importante dans nos confins.

➤ **Spectacle du 27 juillet au Chambon**

Gérard Brun souhaite indiquer que, dans le cadre de la saison culturelle de Val'Eyrieux, Le Chambon accueille la compagnie La Belle Image (fanfare) le vendredi 27 juillet à 20h30. Le spectacle sera précédé d'animations et d'un repas, organisés par le CCAS de la commune.

➤ **Inauguration du restaurant de Lachapelle sous Chanéac**

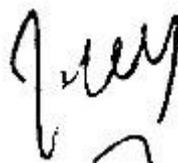
M. le Président laisse la parole à Jean-Louis Reynaud, Maire de Lachapelle sous Chanéac.

M. Reynaud rappelle qu'il y a trois ans, la commune avait initié le projet de maintien de l'épicerie, café, restaurant du village. Les travaux étant terminés, l'inauguration de l'établissement est prévue le samedi 7 juillet à 17h, en présence des financeurs dont la Communauté de communes Val'Eyrieux fait partie. Malgré l'annonce un peu tardive, Jean-Louis Reynaud souhaite inviter l'ensemble des Maires du territoire.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 1**Subventions aux associations culturelles et touristiques**

ASSOCIATIONS	Montant alloué 2016	Montant alloué 2017	Année 2018			
			Budget prévisionnel	Dépenses éligibles	Subvention sollicitée	Montant proposé
NOUVEAU PROJET						
Mycorium sauvage			7 054 €	5 404 €	800 €	300 €
PROJETS PRÉCÉDEMMENT SUBVENTIONNÉS						
Les amis de Girond	500 €		920 €	820 €	300 €	300 €
Les amis du Talaron		300 €	4 737 €	3 537 €	400 €	300 €
La maison du châtaignier	350 €	315 €	1 700 €	1 400 €	420 €	300 €
Les amis de Rochebonne	800 €		2 600 €	2 100 €	900 €	500 €
Les aimants de l'Ardeyrol	1 000 €	900 €	12 015 €	12 015 €	900 €	900 €
L'Assoc'Active	1 000 €	900 €	9 030 €	4 610 €	900 €	900 €
Voilà Voilà		300 €	29 200 €	20 500 €	1 000 €	500 €
Comité de foire	700 €	630 €	8 300 €	4 200 €	1 000 €	300 €
La fabrique du pont d'Aleyrac	1 000 €	900 €	19 000 €	17 500 €	1 500 €	900 €
Le plateau gastronome		1 500 €	12 219 €	11 339 €	1 500 €	500 €
La Nouvelle Manufacture	1 000 €	900 €	58 000 €	54 738 €	3 000 €	1 000 €
Le village des Musiciens	4 500 €	2 700 €	36 050 €	25 450 €	4 500 €	2 000 €
Club astronomie de Mars		1 000 €	6 555 €	6 555 €	6 555 €	1 000 €
Centre socioculturel	10 000 €	9 000 €	60 865 €	57 605 €	9 000 €	9 000 €
Equiblues	10 000 €	9 000 €	598 078 €	144 280 €	10 000 €	9 000 €
CONVENTIONS						
Radio des Boutières	7 000 €	6 300 €				6 300 €
Typographie et poésie	6 000 €	4 500 €	132 000 €	87 300 €	5 000 €	4 500 €
Festival international des Arts	9 000 €	6 750 €	62 000 €	43 000 €	7 000 €	6 750 €
TOTAL					54 675 €	45 250 €

Annexe 2

Subventions aux associations sportives

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES Propositions 2018		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES Propositions 2018	
 ASSOCIATIONS	COURANTES	 ASSOCIATIONS	COURANTES
	Proposition 2018		Proposition 2018
Amicale BOULES de SAINT AGREVE	475	FOOTBALL CLUB LE CHEYLARD	3291
Amicale BOULES de ROCHEPAULE	238	HAND BALL CLUB CHEYLAROIS	175
AS ST JUL-CHAL-NONI-BEAUVENE FOOTBALL	334	HAND BALL CLUB SAINT AGREVE	380
Asso sportive COLLEGE DEUX VALLEES	354	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	858
Asso sportive COLLEGE LOUIS JOUVET	665	RANDONNEURS DES BOUTIERES	217
Asso sportive COLLEGE SAINT LOUIS	347	RUGBY CLUB EYRIEUX	2984
Asso sportive LYCEE DES 2 VALLEES	347	SECTION CYCLISME SAINT LOUIS (OGEC)	847
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE LE CHEYLARD	1967	SEVEN ROC (Escalade)	494
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE LE CHEYLARD	1278	S.A.S.A - SECTION FOOT	3802
Association Zumba Aéro Fitness	524	TENNIS CLUB de SAINT MARTIN DE VALAMAS	0
BADMINTON CLUB SAINT AGREVOIS	238	TENNIS CLUB LA TULIPE SAINT AGREVE	0
BASKET CLUB LE CHEYLARD	2266	TENNIS CLUB LE CHEYLARD	1607
BOUTIERES BADMINTON	256	Union Sportive Saint Martin de Valamas - USSM Football	1426
BOUTIERES MODELISME	150	VIV'AZIMUT	150
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DES BOUTIERES	960	VELO-CLUB LE CHEYLARD	1664
ENTENTE VIVAROISE ATHLETIQUE	demande non reçue	VOLLEY CLUB LE CHEYLARD	163
TOTAL des subventions courantes 28 457,00 euros			

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES Propositions sub exceptionnelles 2018		
 ASSOCIATIONS	Proposition sub 2018 en euros	objet / observations
MOTO CLUB LES RAZ MOTTES	1000	Championnat de France moto enduro à St Agrève
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE LE CHEYLARD	5 000	1 500 € boulodrome/lycée + 3 500 € pour concours national Val'Eyrieux et championnat de France vétérans
LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	350	Equipe 1 au niveau régional
RUGBY CLUB EYRIEUX	1 800	Présence d'équipes à l'échelon régional
TEAM CINNA	200	Organisation du Vétathlon de St Agrève et du Trail des Monts d'Ardèche
Comité départemental de triathlon LAC ARDECHE EVENT	200	Evènement triathlon sur Devesset en Septembre 2018
SOUS TOTAL 1		8 550

Annexe 3

De : Association Hydrauxois [mailto:hydrauxois@gmail.com]

Envoyé : lundi 2 juillet 2018 23:34

Objet : Lettre-pétition à Nicolas Hulot pour cesser la destruction des ouvrages de nos rivières

Bonjour,

Moulins, forges, étangs, plans d'eau, lacs : **partout en France, on détruit le patrimoine hydraulique des rivières, leur paysage, leur histoire, leur potentiel énergétique, leurs réserves d'eau à l'étiage.** Ces mesures sont prises au nom d'une mise en œuvre brutale de la continuité écologique, avec une dépense massive d'argent public en faveur de l'effacement des sites comme solution de première intention.

Saisis à de multiples reprises des problèmes, **M. Nicolas Hulot et son administration travaillent cet été sur une instruction de recadrage de la continuité.** Mais le ministre est peu présent sur le terrain et ne perçoit la réalité qu'à travers des filtres. Les premiers arbitrages opérés depuis un an laissent penser qu'il n'a pas réellement pris la mesure de l'attachement des riverains au patrimoine des rivières.

Déjà **plus de 4000 citoyens, propriétaires ou riverains d'ouvrages hydrauliques dont l'existence est menacée, ont signé cette lettre-pétition à M. Hulot.**

Le lien complet :

<https://www.change.org/p/ministre-de-la-transition-%C3%A9cologique-et-solidaire-lettre-p%C3%A9tition-%C3%A0-nicolas-hulot-pour-cesser-la-destruction-des-ouvrages-en-rivi%C3%A8re>

Nous vous remercions si vous êtes déjà parmi les signataires, et nous vous rappelons la nécessité de diffuser largement ce texte.

Si vous n'êtes pas encore signataire, nous vous invitons à découvrir ce courrier, à la co-signer si vous en partagez l'esprit, à en informer toutes les personnes sensibles à l'avenir des ouvrages en rivière.

La lettre sera remise à M. Hulot et à sa direction administrative mais aussi pour information **à M. le Premier Ministre ainsi qu'à l'ensemble des députés et sénateurs.** Car si les grands médias parisiens sont pour la plupart très silencieux à ce sujet, les protestations locales sont vives et méritent d'être pleinement entendues.

Nous ne voulons pas que la mise en œuvre de la continuité écologique, après déjà 7 années de conflits et de divisions, persiste dans les dérives actuelles. M. Hulot devra donc envoyer un message clair dans sa future instruction aux services administratifs.

En faisant entendre ensemble notre voix, **fortement, massivement,** nous exprimerons à M. Hulot et aux décideurs la claire nécessité de cesser la disparition planifiée du magnifique héritage de nos rivières et des usages qu'il permet aux riverains.

Par avance, merci.

Bien à vous,
Charles-François Champetier
Association Hydrauxois

--

Association Hydrauxois

Moulin Sully, 89630 Saint-Brancher

Site : <http://www.hydrauxois.org/>

FB : <https://www.facebook.com/groups/hydrauxois/>

Twitter : @hydrauxois